Une image contenant texte, Police, blanc, conception

Description générée automatiquementUne image contenant musique, instrument de musique, piano

Description générée automatiquement­

**FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROJET**

**entente sectorielle de dÉveloppement de la culture de la chaudiÈre-appalaches 2022-2025**

**Appel de projets : Volet C**

**Soutien financier aux équipements et aux infrastructures culturels**

L’enveloppe financière pour l’acquisition d’équipements et le développement d’infrastructures culturelles aide les organismes et municipalités voulant offrir ou organiser des activités culturelles qui créent les conditions favorables au dynamisme et à la vitalité culturelle d’un milieu.

**Pour information ou pour déposer un projet :**

À l’usage de la MRC

Date de réception

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jour/mois/année

Marc-André Cloutier

Agent de développement rural et culturel

Courriel : [**developpement@mrcbeaucecentre.ca**](mailto:developpement@mrcbeaucecentre.ca)

**Mise en contexte**

L’objectif général de l’entente est de positionner la Chaudière-Appalaches comme région où la culture est moteur de dynamisme, de vitalité et d’attractivité. Les MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis souhaitent pour cela soutenir financièrement les organismes et municipalités pour qu’ils se dotent d’équipements et infrastructures permettant d’offrir aux citoyens une meilleure offre culturelle. Dans le cadre de l’Entente de développement de la culture Chaudière-Appalaches, un budget est réservé pour chaque MRC afin qu’elle définisse leur processus d’attribution de subventions.

**Volet C : Soutien financier équipements et infrastructures culturelles**

L’enveloppe financière pour l’acquisition d’équipement et le développement d’infrastructures culturelles aide les organismes et municipalités voulant offrir ou organiser des activités culturelles qui créent les conditions favorables au dynamisme et la vitalité culturelle d’un milieu.

Ce volet s’adresse aux organismes et municipalités prioritaires n’ayant pas accès au soutien financier du MCC et du CALQ notamment. L’enveloppe initiale consacrée à ce volet est de 300 000 $, **soit 30 000 $ par MRC**.

**Organismes admissibles**

Les organismes admissibles suivants sont admissibles :

* Les municipalités;
* Les organismes à but non lucratif.

**Projets admissibles**

* Un projet admissible doit contribuer à l’avancement de l’objectif général de l’Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches, qui est de positionner la Chaudière-Appalaches comme région où la culture est moteur de dynamisme, de vitalité et d’attractivité;
* Il vise à soutenir les activités pour une utilisation permanente et sur du long terme, le matériel acquis ou les infrastructures développées;
* Une attention particulière sera portée aux projets qui favorisent le partage et la mutualisation des équipements entre organismes ou sur le territoire de plusieurs municipalités;
* Il peut s’agir de l’acquisition d’équipements spécialisés (ex: support d’exposition, système de son, système d’éclairage, rideaux de scène, praticables...).
* Il peut s’agir de contribuer au développement d’infrastructures culturelles (ex. aménagement de locaux, rénovations), installations et aménagements physiques (ex. bornes d’exposition, installation d’œuvre d’art).

**Projets non admissibles**

* Les projets déjà réalisés;
* Les projets qui consistent en des études, des démarches, des plans d’action ou des planifications;
* Les projets qui pourraient être financés en totalité par un programme d'aide financière du gouvernement du Québec et dont les crédits sont disponibles;
* Les projets reliés au lieu de culte, sauf s’il s’agit d’une reconversion du bâtiment pour lui donner une autre vocation que religieuse (ex. : la conversion d’une église favorisant le développement culturel et l’accès à la culture pour l’ensemble de la population serait admissible).

**Dépenses admissibles**

* Les achats de matériels et équipements et leur installation;
* Les coûts de construction, d’aménagement, de réalisation d’infrastructures.

**Dépenses non admissibles**

* Le déficit d’opération d’un organisme admissible, le remboursement d’emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement à moins que cela s’inscrive à l’intérieur d’un plan de redressement faisant partie du projet;
* Les dépenses effectuées avant la date de dépôt de projet;
* Les dépenses liées à des projets déjà réalisés;
* Les dépenses déjà payées par le gouvernement du Québec, pour un même projet;
* Les dépenses relatives aux éléments faisant partie du plan d’immobilisation des établissements publics en santé ou couvert par un programme sous le champ d’application du ministère de la Santé et des Services sociaux (ex. : équipement médical pour un hôpital);
* Toute dépense qui n’est pas directement liée au projet;
* Toute dépense visant le déplacement d’une entreprise provenant de l’extérieur de la région administrative;
* Toute subvention à l’administration gouvernementale, à l’exception des organismes des réseaux du milieu de l’éducation;
* Toute dépense liée à des activités encadrées par des règles budgétaires approuvées par le gouvernement du Québec;
* Toute dépense visant des entreprises inscrites au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;
* Toute forme de prêt;
* Toute forme de garantie de prêt;
* Toute forme de prise de participation;
* Toute dépense liée à la location de salles ou de locaux.

**Aide financière**

* L’aide financière est octroyée sous forme de contribution non remboursable.
* Les projets devront être réalisés d'ici décembre 2025.
* L’aide financière peut atteindre 90 % des dépenses admissibles.
* **L’aide financière est au minimum de 5 000 $ par projet et limitée à 10 000 $ par projet**.
* La contribution du promoteur ou des autres partenaires non-gouvernementaux est d’au moins 10 % de l’aide financière accordée dans le cadre de l’entente et doit prendre la forme d’une contribution en ressources monétaires.
* L’aide financière octroyée à un organisme admissible pour la réalisation d’un projet doit respecter, le cas échéant, les règles de cumul de tout autre programme gouvernemental contribuant au montage financier.

**Critères de sélection**

Les projets admissibles sont priorisés et choisis par chaque MRC selon les critères suivants :

* Les liens avec l’objectif général de l’entente;
* L’aspect structurant du projet;
* La démonstration que l’acquisition est compromise par une difficulté particulière à compléter le montage financier **ou par la non-admissibilité à tout autre programme de subventions;**
* **La concertation et/ou la mobilisation reliées à l’initiative, c’est-à-dire la volonté de partage et de mutualisation**;
* La viabilité et la pérennité de l’initiative;
* La capacité du promoteur à réaliser l’initiative.

|  |
| --- |
| 1. ***Identification du promoteur*** |
| Nom de l’organisme : |
| Type d’organisme : |
| Adresse : |
| Municipalité : |
| Nom de la personne responsable du projet : |
| Courriel : |
| Téléphone : |

|  |
| --- |
| 1. ***Renseignements généraux sur le projet*** |
| Titre du projet : |
| Décrivez les équipements que vous souhaitez acquérir et/ou le développement d’infrastructures culturelles que vous souhaitez réaliser et décrivez les retombées. (en quelques lignes) : |
| Clientèle visée par le projet : |
| Coût total du projet : |
| Montant de l’aide financière demandé : |
| Date de début du projet : |
| Date de fin du projet : |

|  |
| --- |
| 1. ***Partenariat et implication du milieu*** |
| La concertation, la mutualisation et le partage avec d’autres acteurs sur le territoire:  Définissez en quoi votre projet fait ou pourrait faire l’objet d’un partenariat avec d’autres organismes, municipalités, artistes et autres acteurs culturels du territoire (Exemples : partage d’équipements, mutualisation des ressources, etc.). Identifiez les organismes qui pourront utiliser les équipements et à quels coûts. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. ***Montage financier*** | | | |
| ***Dépenses*** | | ***Coûts*** *(avant taxes)* | |
|  | | $ | |
|  | | $ | |
|  | | $ | |
|  | | $ | |
|  | | $ | |
|  | | $ | |
| Sous-Total | |  | |
|  | |  | |
| DÉPENSES NETTES (A) | | $ | |
| ***Sources de financement*** | *Montants* | *Confirmé* | |
| *Oui* | *Non* |
| Entente (subvention demandée) | $ |  |  |
| Mise de fonds du promoteur | $ |  |  |
| Autres | $ |  |  |
|  | $ |  |  |
|  | $ |  |  |
|  | $ |  |  |
|  |  |  |  |
| TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT (B) | $ |  | |

NOTES :

* Le budget doit être équilibré (Revenus = Dépenses)
* L’aide financière peut atteindre 90 % des dépenses admissibles.
* L’aide financière est au minimum de 5 000 $ par projet et limitée à 10 000 $ par projet.
* La contribution du promoteur ou des autres partenaires non-gouvernementaux est d’au moins 10 % des dépenses admissibles et doit prendre la forme d’une contribution en ressources financières.

|  |  |
| --- | --- |
| 1. ***Utilisation de l’aide financière demandée (dépenses admissibles)*** | ***🗹*** |
| Achats de matériels et équipement et leur installation; |  |
| Coûts de construction, d’aménagement, de réalisation d’infrastructures. |  |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. ***Documents à fournir avec le formulaire de dépôt de projet*** | **🗹** |
| Le formulaire de présentation du projet, complété en caractères d’imprimerie et signé. |  |
| Une résolution du promoteur (conseil municipal ou conseil d’administration) indiquant :   * Le nom du projet; * Le montant de l’aide financière demandée; * L’engagement financier du promoteur; * Le nom de la personne autorisée à signer le protocole d’entente avec la MRC.   **(Voir Annexe 1 : modèle de résolution)** |  |
| Pour les OBNL et les coopératives non financières, une preuve de constitution. |  |
| S’il y a lieu, les documents d’autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis, certificats, etc.) |  |
| Les documents appuyant le montage financier (soumissions, offres de service, plans et devis, etc.) |  |
| Les confirmations écrites des autres sources de financement (morales ou financières). |  |
| Autres documents pertinents (précisez). |  |

**J’atteste que les renseignements fournis dans la présente sont, à ma connaissance, véridiques, exacts et complets :**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature Date

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Les demandes doivent être acheminées au plus tard **le 3 mai 2024** à 16h30 par courriel avec comme objet : Entente sectorielle – Volet C : Nom de votre organisme.

**Pour information ou pour déposer un projet :**

Marc-André Cloutier

Agent de développement rural et culturel

Courriel : [**developpement@mrcbeaucecentre.ca**](mailto:developpement@mrcbeaucecentre.ca)

**ANNEXE 1 : Modèle de résolution**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la municipalité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ tenue le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, à la salle du conseil située au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**OU**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière du conseil d’administration de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ tenue le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, sous la présidence de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et en présence des administrateurs suivants formant le quorum : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ATTENDU que… (en fonction de votre modèle de résolution);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et résolu à l’unanimité :

Que *(nom du promoteur)*  dépose une demande d’aide financière du montant de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ $ auprès de la MRC Beauce-Centre dans le cadre de l’appel de projets du volet C, *Soutien financier équipements et infrastructures culturels,* de l’Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches pour le projet  *(titre du projet)* .

Que le conseil s’engage à supporter l’écart entre les coûts des travaux et l’aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s’il y a lieu.

Que *(nom de la personne autorisée à signer les documents)* soit autorisé(e) à signer tous les documents relatifs au volet C de l’Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature

Copie certifiée conforme le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_